



Position de la FREREF sur le programme ERASMUS pour tous.

La FREREF, en accord avec des prises de position récentes, tout particulièrement celles du Comité des Régions et d'EUCIS LLL,

1. Réaffirme les principes suivants :

- l'Union Européenne a un rôle essentiel à jouer pour réduire les disparités territoriales notamment grâce à un budget européen adéquat et à une politique de cohésion renforcée ;
- l'action de l'Union Européenne ne pourra être suivie d'effets concrets que si, solidairement, les Régions et les Villes, échelons essentiels de la démocratie, en capacité de développer de nouveaux modes de participation citoyenne à la vie politique et publique, obtiennent une place importante dans la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020.
- la jeunesse doit pouvoir être pris en compte dans toutes ses dimensions, à la fois sur le plan de l'éducation formelle et informelle pour mieux appréhender les enjeux liés à l'accès au marché du travail. A cet égard, la FREREF accueille favorablement l'idée du programme unique avec un chapitre particulier pour la jeunesse.

2. Fait les constats suivants :

- Les programmes européens « Education et Formation tout au long de la Vie » et « Jeunesse en action » **ne bénéficient qu'à des initiés**, et laissent de côté beaucoup d'opérateurs ne disposant pas des moyens humains, techniques et financiers suffisants pour participer aux projets.
- La gestion décentralisée de ces programmes au sein des agences nationales a démontré son efficacité, mais un **trop grand éloignement dans la phase d'émergence, d'information et d'accompagnement des porteurs de projets demeure**. De très bonnes relations avec les agences nationales existent et des efforts conséquents ont été consentis pour accentuer les relations avec les régions. Il convient cependant de renforcer encore davantage ces collaborations à l'avenir.
- **Une rationalisation et une mutualisation** dans les projets sont nécessaires. Il existe une multitude de petits projets qui conduisent à un ratio coût (en moyens

humains et financiers) / efficacité assez faible. A l'inverse, pendant longtemps les projets groupés (visant à permettre à une collectivité régionale de déposer pour le compte de plusieurs petits opérateurs un projet commun) ont été mal perçus.

- Il y a un **manque de flexibilité du programme** dans la phase de sélection : un appel à candidature annuel ne permet pas de tenir compte de la nécessaire réactivité par rapport aux situations locales et régionales, surtout en période de crise.
- Les **régions européennes** portent avec enthousiasme et efficacité la mise en œuvre de nombreuses politiques publiques. Elles **ont démontré leur capacité à gérer et animer de nombreux dispositifs financiers européens**, dont les fonds structurels (FEDER, FSE) et les programmes de coopération territoriale européenne (INTERREG). Cependant, à l'exception des entités fédérées (länder, autonomes régionales, régions fédérales...), il ne leur a pas été donné la possibilité jusqu'alors de jouer un rôle plus important dans la mise en œuvre des programmes d'éducation formation tout au long de la vie,

3. Fait les propositions suivantes :

Considérant que l'organisation politique des Etats membres de l'Union européenne repose sur des pays organisés soit selon un mode fédéral soit selon un mode centralisé, la place des régions dans la mise en œuvre des programmes européens d'éducation et de jeunesse diffère sensiblement. Il n'en demeure pas moins que toutes les régions, et plus particulièrement celles qui ne disposent de compétences exclusives en la matière, estiment pouvoir jouer un rôle prégnant lors de la prochaine période de programmation. A cet effet :

- Le programme **doit reposer sur une base démocratique élargie** et doit particulièrement se concentrer à **permettre l'accès de tous** aux différents dispositifs. Tout citoyen européen doit un jour se prévaloir d'avoir pu participer à un projet du programme au moins.
- **Un rééquilibrage des politiques et des budgets afférents** en faveur des apprentis, des personnes en formation professionnelle et des demandeurs d'emplois est nécessaire. Si l'articulation du programme par action peut être compréhensible, il n'en reste pas moins qu'il convient de mettre en place un équilibre financier qui permette à chaque public de se voir assurer qu'il disposera sur la période de programmation de moyens suffisants permettant de développer des projets de qualité jusqu'en 2020.
- La crise européenne actuelle met particulièrement à mal certains publics. Aussi, il est plus que jamais question **d'apporter une assistance particulièrement renforcée au public en formation professionnelle**. Les personnes sur la marché du travail, et notamment les demandeurs d'emploi, doivent pouvoir continuer à être pris en compte. A défaut, le programme doit donner davantage l'assurance que ces publics pourront trouver un accompagnement européen

efficace, le cas échéant au travers du FSE, à la mesure de la crise actuelle, et compatible avec des modes de gestion que nous souhaitons davantage simplifiés. A cet effet, des synergies entre le programme « Erasmus pour tous » et le FSE doivent être renforcées.

- **Un chapitre particulier du nouveau programme doit être dédié à la jeunesse, à l'éducation non formelle, au développement de la citoyenneté et du dialogue interculturel, à l'amélioration de l'accès à l'emploi.** Un renforcement des projets mettant en présence à la fois des acteurs de l'éducation formelle et non formelle est attendu. A titre d'exemple, le programme Comenius Regio doit être étendu à tous les publics.
- **Un effort financier doit être fait pour le développement de la mobilité euro-méditerranéenne.** La possibilité de développer des projets de coopération avec les pays de voisinage **doit être élargie à tous les publics** et ne doit pas se limiter aux seuls acteurs de l'enseignement supérieur ou au public « jeune » de l'éducation non formelle. De réelles opportunités de coopération existent également en matière de formation professionnelle.
- **Une intégration de la mobilité géographique** dans une promotion de la mobilité personnelle et professionnelle de chacun doit être prévue.
- En vertu du principe de subsidiarité et dans l'optique de renforcer une égalité de traitement dans l'accès aux projets d'Education et Formation tout au long de la vie et Jeunesse en action, il est nécessaire de prévoir une **décentralisation accrue dans l'information et l'accompagnement au montage de projets**. Les **régions sont les échelles pertinentes** pour assurer cette démultiplication aux côtés des futures agences nationales uniques « Erasmus pour tous ». Il est cependant impératif de reconnaître ce statut aux régions, de prévoir des **accords de coopération formels**, voire de mettre en place des **budgets d'assistance technique** permettant aux régions de pouvoir disposer de moyens humains et techniques suffisants pour accompagner les projets.
- **Les projets groupés**, qui permettraient de regrouper des petits opérateurs qui n'ont pas les moyens de développer seuls les projets, **doivent être considérés comme pouvant constituer une priorité du programme**. Des **mesures incitatives** doivent ainsi être mises en place, notamment un **taux de financement accru**, une procédure de **sélection simplifiée**, une méthode de **certification** permettant de ne pas redéposer chaque année une candidature complète. Par ailleurs, pour les publics à faible niveau de qualification, une simplification accrue dans l'accès à ces programmes doit être imaginé.
- Le programme doit **encourager le développement de projets stratégiques de dimension régionale**, sans exclure cependant le développement de projets plus localisés. En effet, cela assure une rationalisation des moyens humains, techniques et financiers des projets, tout en **fédérant les acteurs locaux** et **concourant à une dynamique accrue**, ce qui renforce par là-même l'efficacité des projets.

- **Le dépôt de projets doit être plus flexible et reposer sur une base plus rapprochée que l'actuel rythme annuel.** Pour certains types de projets, **notamment les projets de mobilité, une gestion directe des fonds par certains territoires doit être possible.** Ceci permettrait d'identifier au plus près les besoins, notamment auprès du public des personnes sur le marché du travail (demandeurs d'emplois, salariés, jeunes diplômés), et de réagir promptement aux projets individuels spécifiques des bénéficiaires.

Pour toutes ces raisons, il devrait être autorisé, au moins au titre de l'expérimentation, de permettre à **des territoires organisés, telles les régions et leurs collectivités régionales, de pouvoir gérer en subvention globale** (comme c'est le cas pour les fonds structurels FSE, FEDER) **une partie des fonds dédiés à la mobilité.**

Le programme Erasmus pour tous, et tous les dispositifs financiers connexes - qui couvriraient les actuels champs du programme d'Education et Formation tout au long de la vie, du programme Jeunesse en action - **y incluant les fonds FSE, doivent pouvoir être mis en œuvre au plus près des citoyens européens.** La notion de « bénéfice pour tous » ne peut être atteinte que si cette subsidiarité joue pleinement. Aussi, l'échelle régionale doit pouvoir jouer un rôle accru dans sa mise en œuvre. Au niveau des états centralisés, **les régions doivent jouer un rôle dans l'animation, la mise en œuvre, la sélection voire le portage direct de projets groupés, ou encore la gestion directe de certains dispositifs financiers,** à l'instar de ce qui existe déjà au niveau des fonds structurels européens.

Cette décentralisation dans la gestion des actions du programme « Erasmus pour tous » **se justifie** pleinement depuis l'intégration dans les **nouveaux traités européens** de l'objectif de recherche d'une plus grande **cohésion territoriale.**